

La théorie des communs en appui à la gestion du numérique à l'école

Jean Bernatchez, Ph. D.

Marie Alexandre, Ph.D.

Naomie Fournier Dubé, Ph.D. (candidate)

Université du Québec à Rimouski (UQAR)

6 mai 2022

Plan de la communication

1. Posture
2. La thèse des deux mondes
3. La théorie des communs
4. La théorie des communs en appui à la gestion du numérique à l'école
5. Conclusion

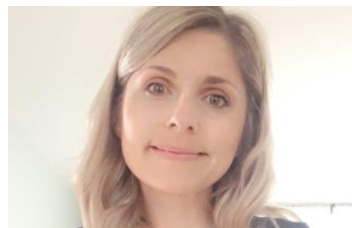
Le contenu de cette communication reprend des éléments du projet d'article suivant: Jean Bernatchez, Marie Alexandre et Naomie Dubé Fournier (en évaluation), « La thèse des deux mondes et la théorie des communs en appui à la solidarité numérique en éducation au Québec », *Médiations & Médiatisations. Revue internationale sur le numérique en éducation et communication*, n° 12 (numéro thématique sur les solidarités numériques en éducation).

1. Posture



La solidarité numérique, une conviction partagée.

La solidarité numérique est à la fois un concept en construction (Huang, 2013) et une culture en émergence (*Médiations et Médiatisations*, 2022). « La solidarité numérique est avant tout une démarche, une pratique favorisée par l'arrimage entre des actions publiques et communautaires qui visent à la fois à contrer l'exclusion économique, sociale et culturelle causée par le fossé numérique et faire des TIC des outils d'inclusion sociale » (Huang, 2013, p. 80). Bref, il s'agit de « faire ensemble » sur le plan du numérique, dans la perspective de lutter contre l'exclusion et de favoriser l'inclusion.



1. Posture

La solidarité numérique, un des vecteurs de nos travaux.



LIRÈS



2. La thèse des deux mondes



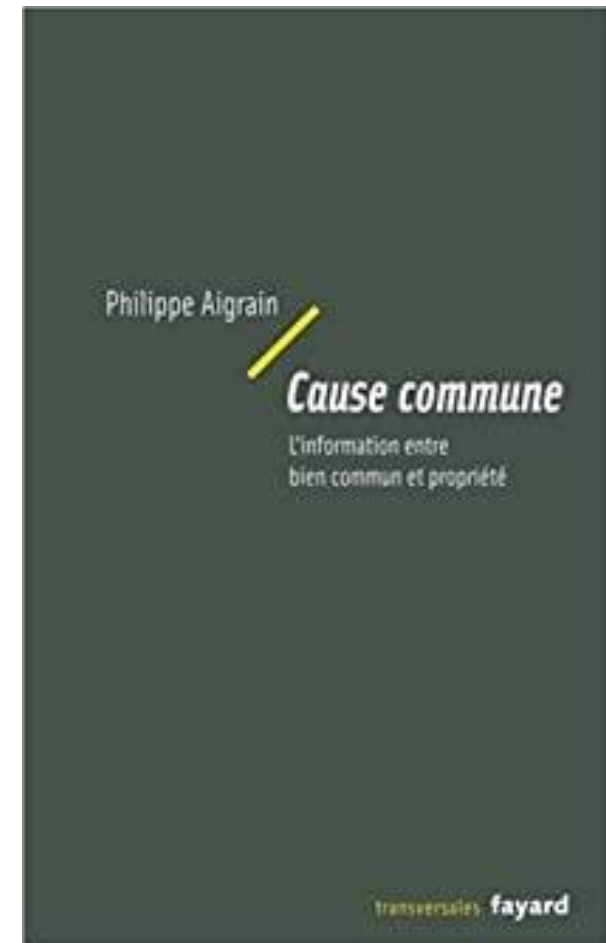
La **dialogique** est un principe de pensée qui met en relation deux concepts à la fois complémentaires et antagonistes. La dialogique est mobilisée par **Edgar Morin** (2005) dans le cadre de sa méthode de la complexité.

Les antagonismes mis en évidence dans l'observation des faits sociaux constituent des idéaux-types : des idées abstraites et simplifiées qui permettent de rendre compréhensible un phénomène.

Par exemple, sur le plan du numérique, utiliser le logiciel commercial Microsoft Word pour écrire un article publié en libre accès illustre la complexité de catégoriser les phénomènes. Un pôle n'est pas celui de la vertu, mais une référence mentale vers laquelle peut tendre l'interprétation d'un phénomène.

2. La thèse des deux mondes

Selon **Philippe Aigrain** (2005, p. 24), dans l'ère actuelle, « tout se passe comme si deux mondes habitaient une seule planète, y traçant des routes complètement différentes [...]. Notre présent est gros de ces deux mondes. Ils l'habitent l'un comme l'autre. »



2. La thèse des deux mondes

Il y a d'abord le monde des multinationales, les **GAFAM**.

Ces entreprises visent le profit financier et cherchent à s'imposer sur le marché mondial. Elles contrôlent les comportements, les émotions et les liens sociaux selon un modèle conceptualisé par la sociologue Shoshana Zuboff (2020) et appelé **capitalisme de surveillance**.

Il s'agit d'un « nouvel ordre économique qui revendique l'expérience humaine comme matière première gratuite à des fins de pratiques commerciales », « d'une mutation dévoyée du capitalisme marquée par des concentrations de richesse, de savoir et de pouvoir sans précédent dans l'histoire humaine » (Zuboff, 2020, p. 9).



2. La thèse des deux mondes



<https://www.polytechnique-insights.com>

Appropriation privée	Tensions qui en résultent
Extension et mondialisation des brevets	Plus de domaines sont couverts par les brevets et les autres dispositifs de propriété intellectuelle (notamment ce qui relève du vivant), ceci dans un plus grand nombre de pays, de sorte que les connaissances afférentes (et les produits et services qui en découlent) ne sont accessibles qu'à ceux (individus, États) capables de les payer, selon un principe d'exclusion. Bon nombre de ces connaissances étaient autrefois considérées comme des biens communs avant que des entreprises privées ne se les approprient.
Criminalisation des comportements de partage	Sur le plan des droits de propriété, dans la plupart des régimes juridiques, les droits individuels (des personnes, des entreprises) sont privilégiés par rapport aux droits collectifs de sorte que la transgression des droits de propriété intellectuelle est considérée comme un crime passible de sanctions.
Capitalisme de surveillance	Les GAFAM ne cherchent pas seulement à capter les données. Grâce à cette stratégie, elles veulent aussi orienter, modifier et conditionner les comportements en lien avec la vie sociale, les émotions, les choix commerciaux et politiques, le vote, etc.

2. La thèse des deux mondes



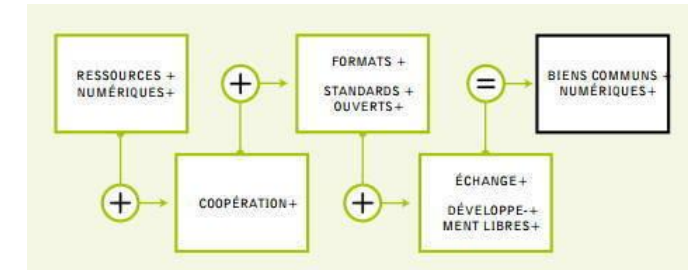
Il y a aussi, de manière complémentaire et antagoniste, **le monde des solidarités numériques** orienté vers la production de biens communs.

Un bien commun est une « entité immatérielle à laquelle on a décidé de donner un statut de propriété commune, de la faire appartenir à tous » (Aigrain, 2005, p. 265), selon un principe d'inclusion.

Les biens communs informationnels « peuvent être créés, échangés et manipulés sous forme d'information [...]. Il peut s'agir de données, de connaissances, [...] d'idées, de logiciels » (Aigrain, 2005, p. 266).

Les biens communs gérés par les États sont qualifiés de biens publics.

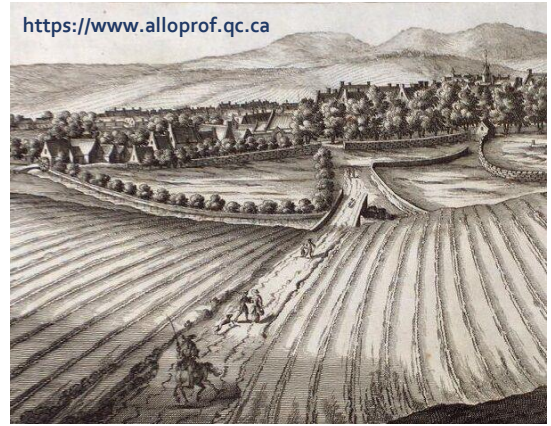
2. La thèse des deux mondes



<https://balises.bpi.fr/le-numerique-ou-lextension-du-domaine-des-communs>

Exemples de produits de la solidarité numérique

Produits de la solidarité numérique	Exemples
Logiciels libres	systèmes d'exploitation Open Source de la famille des GNU/Linux, suite bureautique LibreOffice, navigateur Web Mozilla Firefox
Publications scientifiques ouvertes (selon la voie dorée, soit des revues ou des ouvrages en libre accès dès leur publication, souvent sous licences Creative Commons)	Médiations & médiatisations, Revue internationale des technologies en pédagogie universitaire / International Journal of Technologies in Higher Education, Enjeux et société
CLOM (cours en ligne ouverts et massifs, offerts universellement et gratuitement)	J'enseigne à distance, J'accompagne mon enfant qui apprend à distance, Le télétravail : enjeux et défis (Université-TÉLUQ)
Réseaux de partage collaboratifs	Wikipédia, RÉCIT (réseau québécois axé sur le développement des compétences des élèves par l'intégration des technologies), communautés d'apprentissage professionnelle (CAP)
Archivage (selon la voie verte, soit l'autoarchivage ou le dépôt par l'auteur dans une archive ouverte)	archive ouverte pluridisciplinaire HAL, OpenEdition (portail de ressources numériques en sciences humaines et sociales), Sémaphore (dépôt numérique de l'UQAR)



3. La théorie des communs

Le capitalisme naît au XVII^e siècle du **mouvement des enclosures**.

L'une des manifestations les plus voyantes du capitalisme naissant est la mise en place de clôtures – ou enclosures – sur les terres que les familles paysannes travaillaient en commun. Les terres ont été regroupées, concentrées, transformées en pâturages, protégées par leurs nouveaux propriétaires, des fermiers riches que ces expulsions brutales transformaient en capitalistes à mesure que déclinaient les cultures vivrières, au profit d'une agriculture marchande. (Ravelli, 2019)

Chassés des terres qu'ils cultivaient, les paysans pratiquent alors le vagabondage et le braconnage, sévèrement punis par des lois d'une rare violence qui ont comme conséquence de diriger cette main-d'œuvre itinérante vers les manufactures nouvellement créées, transformant les paysans en ouvriers.

3. La théorie des communs

Le mouvement des enclosures est propre à l'Angleterre, mais ailleurs dans le monde, « c'est bien à chaque fois à partir des mutations internes à un monde rural marqué par la faim et les recompositions de la propriété que s'esquisse la première classe ouvrière » (Ravelli, 2019, p. 18).

Depuis le début du XXI^e siècle, la réflexion sur les communs est vive, en particulier en ce qui a trait au numérique. Une analogie avec le mouvement des enclosures est souvent évoquée: il est alors question d'une enclosure des savoirs et **les clôtures sont d'ordre juridique.**



**PROPRIETE
INTELLECTUELLE**



3. La théorie des communs



<https://www.shareable.net/remembering-elinor-ostrom>

En 2009, la politologue et économiste étatsunienne **Elinor Ostrom** devient la première femme à obtenir le prix Nobel d'économie en reconnaissance de ses travaux sur la gouvernance économique dont le vecteur est la théorie des communs.

Le moment est propice à une telle reconnaissance puisque la crise bancaire et financière de 2008 contribue à remettre en question certains dogmes économiques, notamment celui de la *tragédie des communs* de l'écologue étatsunien Garrett Harding (1968).

Cette théorie érige en vérité révélée le fait que chaque individu a intérêt à s'appropriier le plus de ressources communes possible, ce qui amène une surexploitation de la ressource. Cette thèse présente d'importantes lacunes, mais elle conforte les possédants, aussi elle se taille une influence appréciable.

3. La théorie des communs

En revanche, la thèse d'**Elinor Ostrom** (1990) est robuste, tant sur le plan théorique que sur le plan empirique.

Selon elle, la propriété privée peut être transcendée grâce au phénomène des communs, mais à certaines conditions. Il s'agit d'abord de définir clairement l'objet de la communauté et de ses membres ainsi que les règles d'exploitation de la ressource. La participation des utilisateurs à la définition des règles de gestion de la ressource commune permet d'en assurer la pérennité.

En cas de non-respect de ces règles, il doit y avoir gradation des sanctions. Il faut en outre prévoir un accès rapide aux instances de résolution de conflits. L'auto-organisation de la communauté (à plusieurs niveaux) doit être reconnue par les autorités externes.

3. La théorie des communs



ELINOR OSTRÖM
(1933-2012)



DAYAMANI BARLA
(NÉE EN 1969)



ALEXANDRA KOLLONTAÏ
(1872-1952)



PATRICIA GUALINGA
(NÉE EN 1974)



SILVIA FEDERICI
(NÉE EN 1942)



ELLEN KUZWAYO
(1914-2006)

<https://www.axellemag.be/femmes-du-commun>

LES COMMUNS, C'EST QUOI ?

Les biens communs (ou "communs") sont des **ressources gérées collectivement** par une communauté selon une forme de gouvernance définie par elle-même.

Ce sont les personnes concernées par une ressource qui sont légitimes pour en déterminer les règles d'accès.

En assurant l'accès équitable et la préservation de la ressource, les personnes et organisations se développent socialement et économiquement.



DES PERSONNES
ayant accès à la ressource



qui créent collectivement



DES REGLES
partagées et adaptatives



pour produire et préserver



DES RESSOURCES
un espace public, un logiciel, des semences, une machine...

https://wiki.lafabriquedesmobilites.fr/wiki/Fichier:Les_communs.png

4. La théorie des communs en appui à la gestion du numérique à l'école

Bon nombre d'enseignants et d'enseignantes optent pour la forme commerciale et s'affichent comme **enseignants certifiés Apple, Google ou Microsoft**.

Des écoles publiques et privées du Québec prétendent aussi à pareilles certifications (Brassard, 2017). Il existe même des « sorties éducatives » organisées dans les magasins Apple du Québec (Bellerose, 2019). Habituellement, le personnel enseignant et les écoles n'obtiennent pas d'avantages financiers liés à cette promotion de la marque, mais certains avantages symboliques, notamment si le personnel scolaire sert de relais auprès de leurs collègues pour les former aux produits associés à la marque.



4. La théorie des communs en appui à la gestion du numérique à l'école



En outre, l'intelligence collective de l'école et du personnel enseignant se manifeste aussi dans des **espaces collaboratifs** qui incitent les acteurs scolaires à partager de manière désintéressée leur savoir, leur savoir-faire et leur savoir-être.

Par exemple, le RÉseau axée sur le développement des Compétences des élèves par l'Intégration des Technologies de l'information et de la communication (RÉCIT) regroupe 200 personnes-ressources réparties dans 70 services locaux à la formation générale des jeunes; 18 services régionaux à la formation générale des adultes; et 14 services nationaux qui assurent un soutien en lien avec un domaine d'apprentissage (mathématique, science et technologie, univers social, etc.) ou pour une population scolaire ciblée (adaptation scolaire, éducation préscolaire, formation générale des adultes, etc.) (RÉCIT, 2022).

5. Conclusion



Il est donc possible de développer dans de tels contextes des pratiques collaboratives qui s'inscrivent dans la logique des « communs ».

Les **directions d'établissements scolaires** jouent un rôle stratégique quant à la gestion du numérique à l'école. Il leur faut localement: gérer l'implantation du numérique; gérer l'infrastructure numérique; et être un leader dans la transformation vers le numérique (Gravelle et Gagnon, 2020).

Les directions d'établissements pourraient être sensibilisées à la thèse des deux mondes et à la théorie des communs afin d'être mieux en mesure de faire des choix éclairés et de poser des actions pertinentes liées à la gestion du numérique à l'école.

Références

Cette présentation et toutes mes réalisations sont
accessibles en libre accès sur un site des GAFAM !

<https://sites.google.com/site/cvjeanbernatchez/>

Aigrain, P. (2005). *Cause commune. L'information entre bien commun et propriété*. Fayard.

Apple (2022). Apple Teacher. <https://www.apple.com/ca/fr/education/k12/apple-teacher/>.

Bellerose, P. (2019). Des « sorties éducatives » dans des magasins Apple. Le Journal de Québec (20 février), <https://www.journaldequebec.com/2019/02/20/des-sorties-educatives-dans-des-magasins-apple>.

Brassard, D. (2017). Une certification Apple des écoles fait réagir. Radio-Canada (23 octobre). <https://ici.radio-canada.ca/nouvelle/1062931/apple-certification-ecole-scolaire>.

Dardot, P. et Laval, C. (2015). *Commun. Essai sur la révolution au XXI^e siècle*. La Découverte.

Dupuy, L. (2005). Co, multi, inter, ou trans-disciplinarité ? La confusion des genres. <https://web-new.univ-pau.fr/RECHERCHE/CIEH/documents/La%20confusion%20des%20genres.pdf>.

Galloway, S. (2018). Le règne des quatre. La face cachée d'Amazon, Apple, Facebook et Google. Quanto.

Gravelle, F. et Gagnon, C. (2020). Le rôle stratégique de la direction d'établissement d'enseignement quant à l'implantation du numérique en salle de classe. Ce que nous apprend la recherche (CRIFPE), 1(5). <https://doi.org/10.18162/cqnalr.2020.1.5>.

Harding, G. (1968). The Tragedy of the Commons. *Science* (13 décembre 1968), 162(3859), 1243-1248.

Huang, P. (2013). La solidarité numérique : réponse locale à l'exclusion et redéfinition des stratégies de développement en matière de TIC. [Thèse de doctorat]. Université du Québec à Montréal.

Médiations et Médiatisations (2022). Numéro 12 : Appel à propositions / Numéro thématique Vers des solidarités numériques en éducation : possibles champs d'action. <https://revue-mediations.teluq.ca/index.php/Distances/announcement/view/17>.

Morin, E. (2005). *Introduction à la pensée complexe*. Seuil.

Noyon, R. et Vion-Dury, P. (2018). *Les idées nouvelles. Pour comprendre le XXI^e siècle*. Allary.

Ostrom, E. (2010). *Governing the Commons: The Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge University Press.

Ravelli, Q. (2019). Le capitalisme a-t-il une date de naissance ? Tracés. *Revue de sciences humaines*, 36, 29-57. <https://doi.org/10.4000/traces.9428>

RÉCIT (2022). Qui nous sommes ? <https://recit.qc.ca/recit/>.

Rosa, H. (2012). *Aliénation et accélération : vers une théorie critique de la modernité tardive*. La Découverte.

Zuboff, S. (2020). *L'âge du capitalisme de surveillance*. Éditions Zulma.